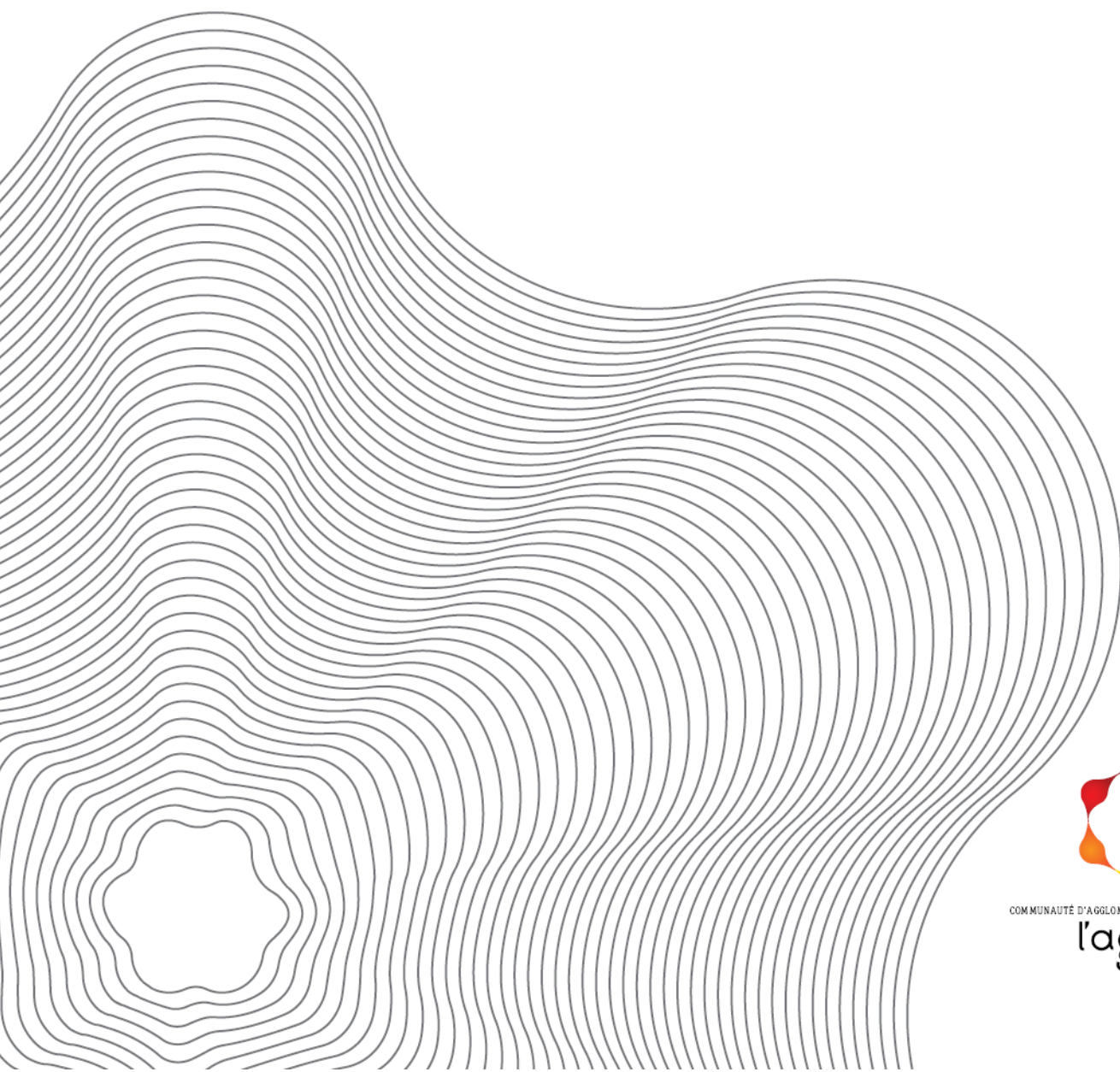


# RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

DIRECTION HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT (DHE)

SERVICE ENVIRONNEMENT - DECHETS



## SOMMAIRE

### CONTRIBUER A PRESERVER L'ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE DE LA CACL ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE

1.	Les orientations budgétaires 2025.....	3
2.	Fonctionnement.....	5
a)	Prévention et réduction des déchets .....	5
✓	Programme Pédagogique de sensibilisation à l'environnement (PPSE) .....	5
✓	Les évènements pour la réduction des déchets.....	6
✓	Prévention et réduction des déchets : le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) .....	7
✓	Le soutien de la CACL aux ménages.....	8
✓	Aides à l'achat de composteurs individuels :.....	8
✓	Compostage collectif : (Programme Opérationnel de Valorisation des Biodéchets : .....	8
✓	Aides à l'achat de couches lavables : .....	8
✓	Le soutien de la CACL à la dynamique associative du territoire.....	8
b)	Collecte des déchets ménagers et assimilés .....	10
	Pré-collecte (hors opération d'équipement) .....	10
	Collecte en apport volontaire du verre /emballages recyclables/ ordures ménagères .....	11
✓	Bons de commande- collectes spécifiques .....	12
✓	Études et assistance à maitrise d'ouvrage.....	12
c)	Transit et traitement .....	14
✓	Déchetteries .....	14
✓	Exploitation de la déchetterie à Rémire-Montjoly.....	14
✓	Exploitation de la déchetterie de Cayenne .....	14
✓	Collecte et traitement des déchets spécifiques .....	14
✓	Campagne de caractérisation des bennes des déchetteries.....	15
✓	Retrait et dépollution des bornes à huile de vidange.....	15
✓	AMO pour l'exploitation de la déchetterie de Macouria .....	15
✓	AMO pour l'exploitation de la déchetterie de Matoury .....	15
✓	Etude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie mobile .....	15
✓	Plateforme de compostage.....	15
✓	Exploitation de la plate-forme de compostage.....	15
✓	Audit préalable pour la certification à l'ECOLABEL du compost.....	16
✓	Prospective pour la gestion des déchets verts .....	16
✓	Recyclables .....	16
✓	Exploitation du Centre de tri des recyclables secs .....	16
✓	Campagne de caractérisation des refus du centre de tri .....	16
✓	Etude de faisabilité pour la valorisation des recyclables .....	17
✓	Stockage des déchets ménagers .....	17
✓	Exploitation de l'ISDND des Maringouins.....	17
✓	AMO convention d'occupation ISDND des Maringouins.....	17
✓	Convention d'occupation du site B4-3 - ONF .....	17
✓	Fourrière animale pour chiens et chats.....	18
✓	Exploitation de la fourrière animale pour chiens et chats.....	18
✓	Etude de faisabilité pour la construction d'une fourrière animale intercommunale .....	18
d)	Prestations diverses, transversales au service .....	18
✓	Etude comparative des coûts .....	18
✓	Optimisation des coûts de service.....	18
✓	Révision du schéma global de gestion des déchets de la CACL .....	18
3.	Investissement .....	19
✓	Achat de fournitures de conteneurs à déchets ménagers (achat de bacs, bornes).....	20
✓	Pose de dalles .....	20
✓	Kaz ti tri – opération 264.....	20
✓	Réseau de déchetteries .....	21
✓	Déchetterie de Macouria (2020-2025) .....	21
✓	Déchetterie de Matoury (2024-2025).....	22
✓	Déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande (2023-2025) .....	22

---

✓	Travaux divers : audit, mise en conformité sécurité, réparations diverses, .....	22
✓	Aménagements divers : équipements réglementaires .....	23
✓	Modernisation du centre de tri .....	23
✓	Nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) .....	23
✓	Etude pour la réalisation d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL .....	23
4.	Tableau récapitulatif .....	24

## **CONTRIBUER A PRESERVER L'ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE DE LA CACL ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE**

Collecter et traiter les déchets sur la CACL reste un enjeu majeur à la fois de recherche de satisfaction des habitants sur leurs attentes propres, sur ce qu'ils peuvent attendre d'un territoire moderne, mais aussi de maîtrise des coûts quant aux choix que nous aurons à faire. Le panorama stratégique de la gestion des déchets souhaitée en 2025 par la CACL, s'organise tant sur l'optimisation de la collecte, du tri et du traitement que sur les objectifs réglementaires à atteindre.

Le territoire demande en conséquence des collectes plus répétées et régulières, ce qui augmente les coûts de collecte sans que la TEOM dynamique ne progresse dans les mêmes proportions.

### **1. Les orientations budgétaires 2025**

Pour l'établissement de ce ROB avec une vision sur les 3 prochaines années, une vision prospective du niveau de service a été élaborée à l'horizon 2028 dans le but d'améliorer le service rendu avec une maîtrise des coûts tout en avançant dans la réalisation des équipements structurants majeurs : l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), la future Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et le réseau de déchetteries.

Les actions de prévention et réduction seront renforcées en commençant par la réorganisation interne du service où les ambassadeurs du tri, recrutés initialement en 2015 pour le déploiement des bacs à couvercle jaunes pour les recyclables secs, pourront sensibiliser et guider l'utilisateur dès qu'il a en main son déchet : que doit-il en faire ? Est-il cassé mais réparable ? recyclable ? compostable ? réutilisable ? Ils ont pour mission de rayonner toute notre politique de prévention réduction des déchets en ISDND. Ces actions participeront à la maîtrise des coûts du pôle traitement.

Les dépenses principales pour l'année 2025 de la collecte des déchets ménagers sont liées à la prise en compte des révisions de prix réglementaires des marchés mais aussi à l'augmentation des prestations sur le lot 8 pour la collecte des zones où les voies ne respectent les normes pour le passage régulier de poids lourds et éviter la mise en place de points de regroupement.

Au dernier trimestre 2025, une augmentation est prévue avec le démarrage du nouveau marché de collecte de Cayenne (lot 6 et 7) où des camions neufs ont été exigés pour offrir de nouveau un service de qualité aux habitants subissant régulièrement les retards ou absence de collecte dûs aux pannes mécaniques des prestataires.

Le traitement est devenu le poste de dépense majeur depuis 2 ans avec l'augmentation à la fois des tonnages collectés et des coûts de traitement.

Les charges de traitement comprennent :

- les frais de mise en ISDND intégrant les frais d'investissement pour extension et réhabilitation du site,
- les coûts d'exploitation liés au compostage des déchets verts,
- les coûts d'exploitation des deux déchetteries en service (Cayenne et Rémire-Montjoly),
- Les charges de fonctionnement du centre de tri,
- Les charges de fonctionnement de la fourrière animale.

Le 4 octobre 2024, le Conseil communautaire de la CACL a approuvé par délibération le lancement d'une nouvelle étude de recherche de sites où implanter la future Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

L'étude portant sur la valorisation énergétique des déchets a permis d'analyser à très court terme les conditions de réalisation et retombées ou impacts d'une telle installation sur le coût global de la gestion des déchets. La maîtrise du coût des installations (projection entre 130 et 160 M€), des coûts de fonctionnement et surtout des négociations pour le rachat de l'énergie à mener avec la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) permettront de définir l'équilibre économique de cette installation.

Une attention particulière sera portée à cette négociation afin que cette installation contribuant à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) portée par l'Etat et la CTG ne pèse pas de façon significative sur la fiscalité déchets.

Le marché de Délégation de Service Public (DSP) pour la conception, la construction et l'exploitation de l'ISDND (54.7M€), un quai de transfert (7.9M€) et l'UVE (200M€) a été attribué pour une durée de 20ans. Les 3 délégataires sont SECHE/Gov'Environnement (ISDND), Gov'Environnement (quai de transfert) et IDEX Environnement (UVE).

Le traitement du verre est pris en charge par CITEO depuis septembre 2011 et n'est pas intégré au budget de la CACL (hors collecte).

Il faudra développer les actions de prévention réduction des déchets en s'orientant vers les principaux gisements mobilisables, soit essentiellement les déchets fermentescibles et dans un second temps les déchets textiles sanitaires (couches). Les actions prioritaires visées pour répondre à l'obligation générale de tri à la source des biodéchets imposée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) sont le déploiement du compostage : en composteur individuel, en composteur collectif, en tas, le développement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permettra notamment le développement des actions sur le territoire.

Comme chaque année, il sera proposé également de subventionner des associations et établissements scolaires pour des projets/actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Les investissements pour l'extension du réseau de déchetterie se poursuivent avec la création de la déchetterie de Macouria et celle de Matoury.

L'amortissement des travaux devra également être intégré en dépense de fonctionnement.

Les charges d'investissement comprendront en outre des provisions nécessaires pour les grosses réparations de certains équipements (plate-forme de compostage des déchets verts et déchetterie de Rémire-Montjoly), notamment leur mise en conformité réglementaire.

S'agissant des recettes de fonctionnement, il a été lancé en 2013 un travail sur la convergence des taux de TEOM vers un taux moyen de 14,56%, qui a abouti, comme le prévoit la loi, à un taux unifié en 2018.

L'étude de prospective financière et technique de la compétence a permis de définir les exigences en matière de service rendu et le mode de financement du service avec définition d'un nouveau taux de convergence qui avait été fixé à 15,28% à l'horizon 2021 avec une convergence qui pouvait s'amorcer dès 2019. Ce sujet n'a pas été mis en œuvre compte tenu de la volonté politique de ne pas augmenter les taux.

Les recettes provenant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères), s'élevaient en 2024 à 18 054 000 € et ne couvrent pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement. Les recettes de la redevance spéciale viennent compléter le budget en 2025 avec 1 500 000 € attendus et potentiellement un gain supplémentaire avec les campagnes de régularisation et autres recouvrements.

Enfin des recettes complémentaires en augmentation provenant de la facturation des professionnels en plateforme de compostage, en déchetterie, à la fourrière animale et au centre de tri, pèsent désormais à hauteur de 205 000€ annuel suite au travail engagé sur l'effort de facturation. Notamment on peut attendre environ 450 000 € de soutiens financiers versés par les éco-organismes, dont la part principale concerne les soutiens de CITEO pour les recyclables.

## 2. Fonctionnement

### a) Prévention et réduction des déchets

#### ✓ Programme Pédagogique de sensibilisation à l'environnement (PPSE)

Le PPSE est un programme qui propose des ateliers pédagogiques (animations, accompagnements, formations et visites des équipements de la CACL) aux habitants du territoire.

Ces ateliers sont animés par des prestataires.

Le programme a été confié à deux prestataires en décembre 2023, pour un montant global **621 800 €**.

Les visites pédagogiques des exploitations de la CACL et les évènementiels ont été confiés à la compagnie Zoukoyanyan pour un montant **294 300 €** pour le lot 1.

La sensibilisation et la valorisation de la matière (environnement, tri et recyclage) ont été confiées à la compagnie Zoukoyanyan également pour un montant **168 000 €** pour le lot 2.

Les actions de sensibilisation liées à la promotion du compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été confiées à l'association Symbioz pour un montant de **159 500 €** pour le lot 3.

Le prestataire du lot 1 et 2 du marché a connu certaines difficultés et a été placé en liquidation judiciaire le 19 septembre 2024. De ce fait, le prestataire ne peut plus proposer ses interventions, une procédure de résiliation du marché fin 2024. Une nouvelle consultation devra être lancée après la mise en demeure du liquidateur judiciaire.

#### ✓ Challenge zéro déchets

Le challenge zéro déchets, organisé dans le cadre du PPSE, est l'évènement qui clôture l'année scolaire.

Les élèves des établissements scolaires participants sont récompensés par des prix. La remise de ces prix est organisée par la CACL, coordonnée par les services environnement-déchets et communication.

Une enveloppe de **50 000 €** est prévue pour l'achat des prix et du matériel nécessaire aux interventions et à la cérémonie.

Le plan de financement initial du PPSE a été défini sur 3ans. Ces demandes de subvention ont été adressées aux partenaires financiers au dernier trimestre 2024 et sont en cours. **Le budget global prévisionnel est de 170 375 €.**

✓ **Les évènements pour la réduction des déchets**

En amont du lancement des travaux visant l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et après la validation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), la CACL maintient ses actions traditionnelles en 2025 pour un coût global d'environ **120 000 €**

OPERATION	DESCRIPTION	COÛT 2025			
		ENV-DECH	COM	LOGIST.	GLOBAL
Repar'Acteurs	Prestation de service	60 000 €	7 340	30 204 €	97 544 €
Grande brocante	Prestation de service	0 €	7 600	7 289 €	14 889 €
Festival du réemploi, de la réparation et du recyclage	Prestation de service	40 000 €	64 700	9 219 €	113 919 €
Collecte de fournitures scolaires	Prestation de service	15 000 €	3 100	0	18 100 €
Marché aux jouets et jeux d'occasion	Prestation de service	5 000 €	34 700	8 €	39 708 €
<b>TOTAL</b>		<b>120 000 €</b>	<b>117 440 €</b>	<b>46 720 €</b>	<b>284 160 €</b>

Les actions de prévention seront accompagnées d'actions de communication spécifique qui devront permettre un déploiement conséquent dans les ménages de la CACL.

Ces opérations demanderont des moyens humains, logistiques et financiers, qui sont notamment présentés par les services moyens généraux et communication. Le service environnement-déchets ne supporte donc pas les frais de logistique et de communication dans le cadre de son budget, mais par contre des frais de prestations de service, achats de certains matériels et autres.

Les dépenses opérationnelles liées aux actions citées ci-dessus font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME. Ces subventions couvrent à la fois les prestations de service, la logistique et les actions de communication liées.

<b>CACL</b>	<b>30 %</b>	<b>60 000 €</b>
ADEME	70 %	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>200 000 €</b>

✓ **Prévention et réduction des déchets : le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**

Conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'environnement « *les collectivités territoriales responsables de la collecte ou au traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour l'atteindre.* »

Le PLPDMA doit préciser les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, les mesures mises en place pour les atteindre et les indicateurs associés.

Il doit être compatible avec le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui lui-même doit être compatible au Plan National de Prévention des Déchets.

Après la décision de l'assemblée délibérante, il convient de réaliser :

- ✓ Un état des lieux des actions de prévention des déchets sur le territoire ;
- ✓ Orienter et prioriser les actions de prévention des déchets ;
- ✓ Identifier et approcher les acteurs et les réseaux d'acteurs ;
- ✓ Mobiliser un argumentaire gagnant-gagnant (bénéficiaires potentiels) ;
- ✓ Créer une culture commune de la prévention des déchets ;
- ✓ Impliquer dès que possible et formaliser (engagements) ;
- ✓ Fixer des objectifs atteignables avec des indicateurs ;
- ✓ Valoriser les contributions des partenaires et des relais ;
- ✓ Montrer l'exemple ;
- ✓ Mettre en place un plan d'action

Les travaux relatifs à l'élaboration du PLPDMA font l'objet de groupes de travail et d'un suivi par une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Le groupement composé de : ESPELIA SAS, CACTUS (H3C Caraïbes SAS) et RECOVERING SARL mandaté en 2023, est titulaire du marché permettant l'élaboration du PLPDMA. Le montant du marché s'élève à **106 450 €**.

Le plan de financement initial prévisionnel était défini comme suit :

<b>CACL</b>	<b>30 %</b>	<b>60 000 €</b>
<b>CTG</b>	<b>30%</b>	<b>60 000 €</b>
ADEME	40 %	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>200 000 €</b>

En 2024, 82 487,50 € (Soit 78,97%) ont été dépensés dans le cadre de cette mission. **Il reste à dépenser sur ce marché 21 962,50 € sur l'année 2025, pour finaliser cette étude et valider le programme.**

Pour la phase de mise œuvre, il est envisagé le déploiement d'actions sur 6 ans pour une enveloppe globale de **6 738 900 €**, soit **1 123 150 par an**. L'année 2025 sera l'année de l'adoption et de la mise en œuvre des actions du PLPDMA. **561 575 €** sont fléchés pour l'année 2025.



✓ **Marché commerce engagé**

Il s'agit d'un dispositif visant à accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'éco consommation.

<b>CACL</b>	<b>30 %</b>	<b>60 000 €</b>
ADEME	70 %	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>200 000 €</b>

**Le budget global prévisionnel est de 100 000 € pour l'année 2025.**

✓ **Le soutien de la CACL aux ménages**

✓ **Aides à l'achat de composteurs individuels :**

La CACL accorde une aide à l'achat de composteur afin d'aider les particuliers du territoire à bien gérer leurs biodéchets en pratiquant le compostage. Le coût du compostage individuel est évalué à **16 750 €**

✓ **Compostage collectif : (Programme Opérationnel de Valorisation des Biodéchets :**

La promotion du compostage collectifs est un dispositif permettant aux particuliers ne disposant de jardin privatif de gérer en commun leurs biodéchets.

Le coût du compostage collectif est évalué à **76 000 €** pour équiper les sites de compostage en 2025.

Le compostage collectif dans les écoles est estimé à **26 000 €** et lors des événements, des composteurs les citoyens pourront gagner des composteurs en participant à nos jeux. Le coût de ces composteurs est estimé à **20 900 €**.

✓ **Aides à l'achat de couches lavables :**

La promotion des couches lavables est un dispositif qui vise accompagner les parents du territoire qui souhaitent utiliser les couches lavables et limiter ainsi la production de déchets. Le coût du dispositif est évalué à **6 250 €** pour 2025

✓ **Le soutien de la CACL à la dynamique associative du territoire**

Les subventions attribuées par la CACL sont destinées à soutenir, favoriser et promouvoir l'initiative des associations intervenant sur l'ensemble du territoire communautaire dans la perspective d'un développement durable, social, économique, environnemental et sociétal.

N'entrent pas dans le cadre des subventions :

- ✓ Les projets à caractère commercial ;
- ✓ Les travaux ou missions de recherche fondamentale.

La CACL sera particulièrement attentive aux éléments suivants :

- ✓ Impact de l'opération en termes de déchets évités ;
- ✓ Proposer si possibles des actions innovantes ;
- ✓ Donner un rôle accru au citoyen et favoriser l'engagement en général ;
- ✓ Mettre en avant une concertation, une dynamique entre plusieurs acteurs ;
- ✓ Illustrer de façon concrète comment l'écologie apporte des solutions permettant de réduire les inégalités ;

- ✓ Mobilisation des différents acteurs en lien avec les compétences de la CACL et en lien avec un service de proximité ;
- ✓ Montrer la recherche d'efficacité optimale (opérationnelle, partenariale, financière, pérennisation).

Les subventions sont ouvertes à toute structure à but non lucratif, en situation financière saine, porteuse d'un projet éligible au sens du règlement.

Pour présenter un bilan des demandes de subvention reçues par la CACL en 2024, il y a eu 9 demandes et 2 demandes de report pour un montant Total de 143 463 €.

Ce sont 94 700 € accordés, **38 700 €** versés, **56 000 €** en cours et **49 463 €** à l'étude.

**Une enveloppe globale de 200 000 € pour l'année 2025 est prévue pour les projets des associations.**

A noter que les projets supérieurs à 5 000 € seront soumis à la décision de la commission environnement déchets et /ou le conseil communauté.

Quant aux projets inférieurs à 5 000, ils seraient à l'appréciation de l'exécutif avec avis du service environnement déchet ou suivre le même de traitement que ceux supérieurs à 5 000 €

La CACL n'assume pas la totalité du financement d'un projet et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet.

Une convention rappelle les obligations réciproques de la structure porteuse du projet lauréat et de la CACL. Elle concerne les conditions de versement de la subvention, de la valorisation du projet et de l'utilisation de l'image de la CACL.

## b) Collecte des déchets ménagers et assimilés

### Pré-collecte (hors opération d'équipement)

La pré-collecte vient en amont des opérations de collecte traditionnelles. Elle correspond à l'ensemble des processus et des équipements mis en place pour permettre la collecte des déchets ménagers conteuneurisée.

Les dépenses de fonctionnement liées à la pré-collecte sont séparées en deux postes distincts : les prestations liées à la fourniture de bacs et les prestations correspondant à la fourniture de bornes d'apport volontaire du verre, emballages et ordures ménagères. Ce marché alloti a démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Aussi, les dépenses pour les prestations relatives à la fourniture de bacs comprennent la réparation de fournitures, les livraisons et le suivi du parc de fournitures de conteneurs à déchets, la valorisation des bacs hors service, la réaffectation de bacs, et la gestion informatisée de la redevance spéciale des déchets industriels et banals qui sont estimées à 120 000€ pour l'année 2025 suite au lancement du marché. Ce poste de dépense est en diminution de 46 600€.

Les dépenses liées aux prestations relatives à la fourniture de bornes d'apport volontaire aériennes et semi-enterrées comprennent la livraison, le retrait, le déplacement, la valorisation des bornes retirées du parc. Elles sont estimées à 50 000€ pour l'année 2025.

Le budget prévisionnel pour la fourniture de conteneurs à déchets (achat de bacs et bornes, etc.) sera exposé dans la section investissement.

#### ✓ Collecte des déchets ménagers et assimilés

Les dépenses principales pour l'année 2025 sont celles liées aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés- collecte des ordures ménagères et recyclables secs en porte-à-porte et en point de regroupement, et la collecte des encombrants et déchets verts sur les 6 communes.

**Le coût prévisionnel des dépenses pour les contrats de collecte est de 8 311 991€ (7 406 500 € en 2024). Soit une augmentation de 12,2% par rapport à 2024 en raison notamment des révisions de prix contractuelles et des augmentations de prix à prévoir sur les futurs marchés à relancer.**

Dans le détail, le montant ci-dessus prend en compte l'exécution des contrats suivants :

Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 1	TRANSPREV COLLECTE	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 2	MATOURY ESPACES VERTS	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 3	GUYANET	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs - Lot 4	TRANSPREV COLLECTE	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des déchets ménagers et assimilés et des recyclables secs - Lot 5	TRANSPREV COLLECTE	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs - Lot 6	GUYANE COLLECTE COLLECTIVITES	Sept 2023- aout 2025
Marche de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs - Lot 7	TRANSPREV SERVICES	Sept 2023- aout 2025

Marché de collecte des bacs à verre des professionnels et des écarts de la CACL – Lot 8	TRANSPREV SERVICES	Juillet 2023- aout 2027
---	--------------------	-------------------------

<b>Intitulé des marchés</b>	<b>Dépenses 2024</b>	<b>ROB 2025</b>
<b>Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 1</b>	947 495,80 €	<b>970 000€</b>
<b>Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 2</b>	735 580,78 €	<b>850 000 €</b>
<b>Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 3</b>	1307 595,08 €	<b>1 320 000 €</b>
<b>Marche de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs - Lot 4</b>	1 175 467,43 €	<b>1 180 000 €</b>
<b>Marche de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs - Lot 5</b>	1 307 178,53 €	<b>1 410 000 €</b>
<b>Marche de collecte des ordures ménagères et recyclables - Lot 6</b>	457 406,85 €	<b>960 000 €</b>
<b>Marche de collecte des ordures ménagères et recyclables - Lot 7</b>	576 841,04 €	<b>1 270 000 €</b>
<b>Marché de collecte des bacs à verre des professionnels et des écarts - Lot 8</b>	302 763 €	<b>186 000 €</b>

#### Collecte en apport volontaire du verre /emballages recyclables/ ordures ménagères

Le coût de la collecte du verre est relativement stable puisque le prestataire est rémunéré à la tonne collectée et qu'il n'est pas observé une forte augmentation des tonnages malgré le renforcement de la collecte sélective du verre avec la mise en place de nouvelles bornes sur tout le territoire (384 bornes sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier contre 280 bornes en 2020).

Le marché actuel (date de fin initiale : 31 mai 2024) a été prolongé de 7 mois pour une fin de marché prévue au 31 décembre 2024. La relance de ce contrat a été classée sans suite. Une nouvelle consultation sera alors prévue au cours du mois de janvier 2025. Dans l'attente les prestations seront réalisées dans le cadre d'un bon de commande en direct avec le prestataire actuel.

Un budget de **540 000€** est prévu sur ce poste pour 2025, qui prend en compte la poursuite du contrat actuel (40 000€) par bon de commande, le temps de la relance de la procédure, puis les prestations relatives au lancement du nouveau marché (500 000€). Cette augmentation peut être qualifiée de normale étant donné que la mise en place de bornes OMr en particulier impliquera une fréquence de collecte bien plus soutenue qu'actuellement et donc des coûts plus élevés en terme de prestations.

✓ **Bons de commande- collectes spécifiques**

**Collecte fluviale du Village Favard**

Ce poste prévoit le renouvellement du bon de commande pour la collecte fluviale du Village Favard, dont l'accès est impossible par la route. Cette prestation est réalisée depuis 2020. Le service prévoit un budget de **80 000€** pour ce poste pour l'année 2025.

**Mise à disposition de bennes amovibles**

Ce poste de dépense est prévu pour faire face aux demandes récurrentes de mises à disposition de bennes, ponctuelles ou permanentes (et non prévues initialement dans nos marchés de collecte) sur certains secteurs où la collecte en porte à porte ne peut être réalisée, notamment en raison de l'explosion démographique et du développement de l'habitat informel.

Un budget de **15 000€** est prévu pour ces prestations sur 2025.

✓ **Études et assistance à maîtrise d'ouvrage**

*Opération 2024 à finaliser en 2025*

<b>AMO mission complémentaire analyse des offres marchés collecte DMA Cayenne</b>	3 200,00 €
<b>AMO collectes bornes d'apports volontaires</b>	4 500,00 €
<b>Total</b>	<b>7 500,00 €</b>

*Opérations 2025*

<b>AMO collectes bornes d'apports volontaires</b>	5 500,00 €
<b>AMO montage brigade environnement</b>	40 000,00 €
<b>AMO Redevance spéciale</b>	40 000,00 €
<b>AMO optimisation des circuits de collecte</b>	25 000,00 €
<b>Total</b>	<b>110500,00 €</b>

**Le budget 2025 prévoit un montant total de 125 500€ pour les études et AMO au niveau du pôle collecte :**

- Un budget de 5 500 € est prévu pour un accompagnement technique et juridique pour le montage du marché de collecte des bornes d'apport volontaire ainsi que l'analyse des offres (relance marché).
- Un budget de 40 000 € est prévu pour un accompagnement technique et juridique pour la poursuite du projet de montage d'une brigade environnement (documents juridiques, volet formation, etc.)
- Un budget de 40 000 € est prévu pour un accompagnement technique et juridique concernant le règlement de collecte et la convention de Redevance Spéciale pour la Collecte des Déchets Industriels et Commerciaux Banals
- Un budget de 40 000 € est prévu pour un accompagnement technique concernant l'optimisation des circuits de collecte

L'AMO pour le lancement de la consultation « collecte de bornes à ordures ménagères et recyclables » est soumis à la convention « programmes d'actions territorialisés » et au soutien financier de CITEO, qui permettent la prise en charge à 80% du montant prévu soit :

<b>CACL</b>	<b>20 %</b>	<b>2 000€</b>
CITEO	80%	8 000€
<hr/>		
TOTAL	100 %	10 000€

## c) Transit et traitement

### ✓ Déchetteries

#### ✓ Exploitation de la déchetterie à Rémire-Montjoly

La déchetterie de Rémire-Montjoly a fait l'objet du choix d'un nouvel exploitant suite à la passation du marché d'exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une période de 2 ans et 10 mois, jusqu'au mois d'octobre 2024. Une prolongation du marché au 31 mars 2025, a permis de renouveler un marché alloti avec en lot 1 l'exploitation de la déchetterie de Cayenne et en lot 2 l'exploitation de la déchetterie de Rémire-Montjoly.

Considérant le marché en cours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 et le nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une période de 4 ans (+1 an de reconduction), le coût d'exploitation estimé pour la déchetterie de Rémire-Montjoly est de **490 000 € pour l'année 2025** (dont 68% de frais d'exploitation, 30% de frais de gardiennage physique, 1% pour le balisage des bennes).

**Le renouvellement du marché permet de réduire de 30 % le coût d'exploitation comparé à 2024.**

**Les recettes attendues seront de 15 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes 18 024 €.**

#### ✓ Exploitation de la déchetterie de Cayenne

La déchetterie de Cayenne fait l'objet d'un marché de prestation de services pour son exploitation durant 4 ans d'octobre 2020 à octobre 2024. Une prolongation du marché au 31 mars 2025, a permis de renouveler un marché alloti avec en lot 1 l'exploitation de la déchetterie de Cayenne et en lot 2 l'exploitation de la déchetterie de Rémire-Montjoly.

Considérant le marché en cours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 et le nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une période de 4 ans (+1 an de reconduction), le coût d'exploitation estimé pour la déchetterie de Cayenne est de **235 000 € pour l'année 2025** (dont 98% de frais d'exploitation, 1.5% de frais de vidéosurveillance, 0.5% pour le balisage des bennes).

**Le renouvellement du marché permet de réduire de 15 % le coût d'exploitation comparé à 2024.**

**Les recettes attendues seront de 13 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes 18 024 €.**

#### ✓ Collecte et traitement des déchets spécifiques

Les huiles alimentaires, les huiles de vidange et bidons souillés d'huile, les batteries automobiles et les cartouches d'impression apportés en déchetteries, ne font pas l'objet de filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Elles doivent faire l'objet d'un marché hors exploitation afin de respecter la mise en concurrence, pour leur collecte et leur traitement. Le marché en vigueur est valable pour 3 ans et 2 mois, du mois d'août 2021 à septembre 2024. Une prolongation du marché au 31 mars 2025, a permis d'aligner sa durée à celle des déchetteries.

Pour cette année de fonctionnement les dépenses sont estimées à **49 600 € en 2025** pour la collecte au sein des deux déchetteries (Rémire-Montjoly et Cayenne).

✓ **Campagne de caractérisation des bennes des déchetteries**

Cette campagne permettra d'optimiser les coûts :

- en assurant un contrôle des prestations des agents d'exploitation des déchetteries, qui sont tenus d'aider les usagers au bon tri des déchets, permettant ainsi d'éviter l'enfouissement des déchets.
- en identifiant la typologie des déchets apportés par les usagers pour une meilleure prise en charge par les éco-organismes et une meilleure intervention des associations du territoire en vue d'une valorisation locale.

**Montant estimé : 30 000 €**

✓ **Retrait et dépollution des bornes à huile de vidange**

Dans le cadre de la mise en conformité des déchetteries, de nouvelles bornes à huile de vidange ont été livrées en fin d'année 2024. Les anciennes bornes n'étant plus réglementaires, leur retrait et dépollution est programmée en début d'année 2025 **pour un montant de 1 000 €.**

✓ **AMO pour l'exploitation de la déchetterie de Macouria**

Dans le cadre de la construction de la future déchetterie de la CACL sur la commune de Macouria, il convient de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de préparer le dossier de consultation aux entreprises (DCE) pour le marché de gestion de cette nouvelle installation. Opération prévue au mois de juillet 2025.

**Montant estimé : 30 000 €**

✓ **AMO pour l'exploitation de la déchetterie de Matoury**

Dans le cadre de la construction de la future déchetterie de la CACL sur la commune de Macouria, il convient de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de préparer le dossier de consultation aux entreprises (DCE) pour le marché de gestion de cette nouvelle installation. Opération prévue au mois d'octobre 2025.

**Montant estimé : 30 000 €**

✓ **Etude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie mobile**

Afin d'apporter une solution de proximité pour les habitants des communes et secteurs ruraux ou semi-ruraux comme Montsinéry-Tonnegrande, Roura et Stoupan, il est proposé de réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie mobile. Opération prévue au mois d'octobre 2025.

**Montant estimé : 40 000 €**

✓ **Plateforme de compostage**

✓ **Exploitation de la plate-forme de compostage**

L'exploitation de la plateforme de compostage fait l'objet d'un marché de prestation de service sur une période de 6 ans de juillet 2019 à juin 2025. Le coût d'exploitation estimé pour l'année 2025 s'élèverait **762 000 €.**



**Les recettes attendues seront de 160 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets).**

✓ **Audit préalable pour la certification à l'ECOLABEL du compost**

Dans le cadre de la valorisation du compost produit à la plateforme de compostage, il est nécessaire de réaliser un audit interne préalable à la démarche de certification. Cet audit permettra d'évaluer le processus de fabrication du compost selon les exigences du label et d'identifier les éventuelles mesures correctives à appliquer. Il comprend également la préparation du dossier de candidature.

A la suite de la réalisation de l'audit préalable, nous pourrions nous engager dans une démarche de certification pour obtenir l'ECOLABEL EUROPEEN "amendements pour sols". La démarche comprend l'instruction du dossier et l'audit d'admission réalisés par l'organisme certificateur : l'AFNOR.

**Montant estimé : 20 000 €**

✓ **Prospective pour la gestion des déchets verts**

Afin d'anticiper la capacité maximale d'accueil de la plateforme de compostage fixée à 16 000 tonnes, il convient de prévoir le meilleur scénario pour optimiser les gestions de ces flux (exemple : extraction de bois à orienter vers une centrale biomasse ou autres scénarios) et évaluer le potentiel du territoire.

**Montant estimé : 25 000 €**

✓ **Recyclables**

✓ **Exploitation du Centre de tri des recyclables secs**

L'exploitation du centre de tri fait l'objet d'un marché de prestation de service sur une période de 5 ans d'octobre 2019 à septembre 2024. La reconduction d'un an a été déclenchée du 1<sup>e</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Le montant global estimé l'exploitation du centre de tri s'élève à **1 470 000 € pour l'année 2025.**

**Les recettes attendues sont de l'ordre de 61 000 € (facturation des autres ECPI apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes 748 000 € (CITEO).**

✓ **Campagne de caractérisation des refus du centre de tri**

Cette campagne permet de contrôler l'efficacité des opérations de tri des recyclables par les agents d'exploitation et permet d'assurer la bonne orientation de ces recyclables vers des filières de valorisation et non vers l'enfouissement.

**Montant estimé : 30 000 €**

✓ **Collecte de déchets ferreux**

On observe une recrudescence de dépôts sauvages, avec une forte proportion de déchets spécifiques non assimilables à des déchets ménagers, notamment la ferraille en grande quantité (refusée en ISDND), dû à l'augmentation des dépôts de professionnels peu scrupuleux sur le territoire.

Le service est parfois contraint de réaliser des collectes spécifiques de ferraille acheminé vers un centre de traitement agréé.

**Montant estimé : 39 605 € sur l'année 2025.**

✓ **Etude de faisabilité pour la valorisation des recyclables**

Dans une perspective de développement de filières locales de valorisation des recyclables, une étude sera engagée afin d'évaluer les opportunités du territoire.

**Montant estimé : 40 000 €**

✓ **Stockage des déchets ménagers**

✓ **Exploitation de l'ISDND des Maringouins**

La CACL a contractualisé une Délégation de Service Public (DSP) de type concession intitulée « Mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CCCL – Décharge des Maringouins » depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Compte tenu de l'absence d'alternative en termes de lieu de stockage jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sur le territoire de la CACL, un avenant concessif à la DSP a été approuvé en novembre 2021, intégrant les investissements permettant une continuité de service jusqu'en décembre 2024.

Les ISDND étant assujetties à un suivi après l'arrêt de l'activité d'exploitation commerciale, pour une durée de minimum de trente ans, une redevance permettant ce suivi post-exploitation a été intégrée au coût à la tonne entrante au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi, le coût à la tonne entrante se décompose comme suit :

**RFI + RExploit + RPostexploit + TGAP\* = 29,73 + 34,42 + 3,92 + 19,50\* = 87,70 € / tonne**

*RFI = Redevance financière d'investissement*

*RExploit = Redevance d'exploitation*

*RPostexploit = Redevance post exploitation*

*\*TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes (montant à définir selon le bulletin officiel des finances publiques qui sera publié début 2024)*

Il est estimé un montant à hauteur de **7 000 000 € en 2025 (TGAP comprise)**.

✓ **AMO convention d'occupation ISDND des Maringouins**

Dans le cadre de l'extension de l'ISDND des Maringouins sur la période 2025-2027, il convient de finaliser la maîtrise foncière de toutes les parcelles exploitées, soit dans le cadre de conventions ou de procédures d'achat de foncier. Par la suite, il conviendra d'engager une démarche de servitude d'utilité publique réglementaire.

**Montant estimé : 40 000 €**

✓ **Convention d'occupation du site B4-3 – ONF**

Dans le cadre du projet de construction d'une ISDND sur le site B4-3, une convention d'occupation longue durée a été signée le 26 février 2021, pour une durée de 60 ans du 01 juillet 2021 au 30 juin 2081. Cette convention fixe les conditions d'utilisation du terrain B4-3 situé dans le domaine forestier permanent (DFP). Elle définit notamment les conditions financières comme suit :

- des frais de dossier : 500 € applicable la première année ;

- une redevance annuelle sur la zone d'emprise du projet de 34.4 ha : 1 500 € /ha/an
- une redevance annuelle sur la zone de protection de 35.2 ha : 750 € /ha/an

**Soit pour l'année 2025, une redevance due d'un montant de 82 200 €.**

- ✓ **Fourrière animale pour chiens et chats**
- ✓ **Exploitation de la fourrière animale pour chiens et chats**

L'exploitation de la fourrière animale intercommunale et du refuge de la CACL fait l'objet d'un renouvellement d'avril 2023 à mars 2025.

Les dépenses liées au marché de service sont estimées à **441 000 € en 2025.**

Elle s'accompagne des charges liées aux frais vétérinaires s'élèveraient à **81 500 € en 2025.**

**Les recettes attendues sont de l'ordre de 12 400 € en 2025 (récupération des animaux et adoptions).**

- ✓ **Etude de faisabilité pour la construction d'une fourrière animale intercommunale**

La CACL s'est vue transférer la compétence fourrière animale depuis 2008, qui fait l'objet d'un marché de prestations de service renouvelé tous les 5 ans, où il est demandé au candidat de fournir les installations nécessaires. Afin d'ouvrir à la concurrence et notamment de disposer d'une installation de capacité plus importante et mieux localisée, il est proposé de réaliser une étude de faisabilité qui permettrait à la CACL de construire son propre site.

**Montant estimé : 25 000 €**

#### d) Prestations diverses, transversales au service

- ✓ **Etude comparative des coûts**

Afin d'optimiser la gestion des encombrants (ferraille, DEEE..) et éviter un maximum de flux enfouis conformément à la réglementation, notamment avec l'obligation de gestion des biodéchets à la source imposée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la loi AGEC, une étude comparative des coûts est proposé.

**Montant estimé : 25 000 €**

- ✓ **Optimisation des coûts de service**

En prévision du renouvellement du schéma global des gestion des déchets de la CACL, il est proposé une analyse des coûts de service au préalable.

**Montant estimé : 40 000 €**

- ✓ **Révision du schéma global de gestion des déchets de la CACL**

Le dernier schéma ayant été approuvé en 2017, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution démographique, de l'évolution réglementaire et du développement du service fourni par la CACL au cours de ces 10 dernières années. Ce nouveau schéma permettra de prévoir les meilleures optimisations envisageables à court, moyen et long terme, et des stratégies techniques et financières plus élaborées.

---

**Montant estimé : 40 000 €**

### **3. Investissement**

Pour l'année 2025, au vu de la prospective menée sur le service rendu et des nombreuses opérations à créditer en investissement, je vous propose les orientations suivantes en réaffectant l'ensemble des restes à réaliser en investissement budgétisés sur la fonction déchets en 2025 en conservant ces crédits sur les années futures afin d'assurer le plan pluriannuel d'investissement nécessaire à l'équilibre financier de cette prospective.

L'ensemble des investissements ci-après sont ainsi financés par les restes à réaliser et des nouveaux crédits 2025.

#### **a) Prévention**

La prévention des déchets étant par définition une approche globale qui vise à réduire la quantité de déchets produits et à diminuer leur impact sur l'environnement. Il s'agit d'agir en amont, dès la conception des produits, pour limiter leur durée de vie, faciliter leur recyclage ou leur réutilisation, et ainsi préserver les ressources naturelles.

##### **Achat de matériel pour les mayouris**

La CACL met en place le prêt d'outils aux associations et acteurs de son territoire depuis plusieurs années. Souvent les citoyens sont à l'initiative des actions coordonnées visant à influencer le plus grand nombre. Ainsi, ils décident de participer à la sensibilisation par action en organisant des opérations de nettoyage (Mayouris). Cette sensibilisation permet de mobiliser les citoyens et de créer une dynamique positive autour de la protection de l'environnement.

Le coût estimé de cette participation est de **5 000 € pour 2025**

##### **Conception de jeux**

La sensibilisation à l'environnement peut prendre plusieurs formes, elle doit surtout s'adapter aux publics en présence. De ce fait, la sensibilisation doit être ludique et pédagogique d'où la conception de jeux. Ces jeux sont des outils facilitant la discussion entre un animateur et un citoyen, entre l'animateur et un groupe de personne et des discussions entre citoyens. Exemple, la durée de vie des déchets dans la nature

Le coût estimé de la conception de ces jeux est **5 000 € pour 2025**

##### **Compostage partagé :**

le compostage partagé est une pratique ouverte à tous ceux qui souhaitent réduire leur impact environnemental, favoriser l'économie circulaire et créer du lien social.

###### **- Année 2024 : 10 sites**

Le compostage partagé vous permet de valoriser vos biodéchets et de produire votre propre compost pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur. En 2024, 10 sites pilotes ont été identifiés et accompagnés par la CACL suite à l'étude EVABIO

###### **- Année 2025 : 40 sites**

Pour aller plus et selon la conclusion de l'étude, 400 sites de compostage partagé seraient nécessaires pour couvrir le territoire. La CACL et ses partenaires sont en train de chercher 40 sites pour l'année 2025.

Le coût estimé de ces équipements est de **76 000 € pour 2025**

##### **Compostage collectif dans les écoles**

Au sein des établissements scolaires, le compostage partagé est une excellente manière d'éduquer les enfants à l'environnement et de leur apprendre les gestes du tri et du compostage. La CACL

envisage d'équiper les établissements scolaires de son territoire en composteur. Le coût estimé de cette ambition est de **26 000 € pour 2025**

### Composteurs individuels à faire gagner

Pour promouvoir le compostage individuel, il est prévu de faire gagner des composteurs lors de certains événements organisés sur le territoire de la CACL. Le coût estimé de ces dons est de **20 900 € pour 2025**

#### b) Collecte

- ✓ **Achat de fournitures de conteneurs à déchets ménagers (achat de bacs, bornes)**

Les opérations de 2024 à rattacher en 2025 pour mise en paiement :

- **334 918 €** : bon de commande UGAP pour livraison en décembre 2024 – opération 161 **173 000,00 €** : achat de bornes emballages en déploiement – opération 350
- **66 500,00 €** : achat de bornes à ordures ménagères en déploiement – opération 351

**8 000,00 €** : achat de bornes à verre en déploiement – opération 210

**Budget prévisionnel pour l'achat de bacs – opération 161: 720 000 € en 2025** soit une augmentation de 32% par rapport à 2024 (542 000€) compte tenu de la hausse des coûts liées au renouvellement du marché.

#### **Budget prévisionnel pour l'achat de bornes à verre (en nouvelle dotation et/ou remplacement) – opération 210 : 0,00 € en 2025**

Suite à la campagne de remplacement et de renforcement des bornes à verres sur la période de 2022 à 2024, il n'est pas prévu de poursuivre cette opération. De ce fait, Le stock de bornes à verre sera utilisé en cas de besoin pour procéder au remplacement des bornes HS du parc.

#### **Budget prévisionnel pour l'achat de bornes semi-enterrées à emballages en déploiement – opération 350 : 33 000 €**

Récapitulatif du montant pris en charge par CITEO dans le cadre des programmes d'actions territorialisées

Type de borne	Prise en charge par CITEO	Montant payé par CITEO
Bornes à verre	4 000 € / borne	8 000,00 €
Bornes emballages	4 000 € / borne	148 000,00 €

#### **Budget prévisionnel pour l'achat de bornes semi-enterrées à ordures ménagères en déploiement – opération 351 : 33 000 €**

- ✓ **Pose de dalles**

Afin de permettre une mise en place optimale des bornes d'apport volontaire et allonger la durée de vie le service prévoit **un budget de 40 000€**. Ces dalles seront mises en place sur des espaces non bitumés ou non stables.

- ✓ **Kaz ti tri – opération 264**

Etant donné l'état de délabrement ou le sous-dimensionnement de certaines kaz ti tri (construction entre 2008 et 2012) ainsi que le sous dimensionnement de certains aménagements en raison du développement incontrôlé de l'habitat informel, des problématiques de démographie et d'aménagement qui y sont liées, le service prévoit **un budget de 30 000€** pour ce poste. Le service adaptera les solutions proposées en fonction des demandes des mairies.

### c) Transit et traitement

#### ✓ Réseau de déchetteries

La création d'un réseau de 4 déchetteries au total, soient 2 déchetteries complémentaires, et d'une déchetterie simplifiée, permettra d'améliorer le service de proximité pour les usagers avec des ouvrages qui permettent d'optimiser les tonnages traités qui sont en partie détournés de l'enfouissement, en partie rémunérés par des éco-organismes et qui enfin permettent d'optimiser les coûts de collecte et de traitement sur la gestion globale des déchets.

La déchetterie de Cayenne sur la zone Galmot a été mise en service au 1<sup>er</sup> Octobre 2020 en complément de la déchetterie de Rémire-Montjoly ouverte en 2002.

La déchetterie de Macouria sera située à proximité immédiate du carrefour de la Carapa, (secteur Farnous). Les études ont été entamées depuis le début d'année 2020. Une problématique d'accès compte-tenu du projet de deux fois deux voies de la DGTM, a retardé le projet d'un an.

Un dossier d'opportunité a été déposé et approuvé en 2022 auprès du Ministère des Transports, permettant aux services de la Mairie de Macouria de lancer les travaux de construction de la voirie d'accès début 2023.

Les travaux de construction de la déchetterie sont dépendants de la construction de la voirie d'accès par la mairie de Macouria. La Ville de Macouria a obtenu les subventions permettant la réalisation des travaux au cours du mois de juillet 2024 et la CACL approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage en octobre 2024 pour cette opération.

Les études au sujet des déchetteries de Matoury et Montsinéry-Tonnegrande vont quant à elles être initiées au cours de cette année, (dès la validation des parcelles d'implantation des deux équipements). Le démarrage des travaux est prévu en 2025.

#### ✓ Déchetterie de Macouria (2020-2025)

Par délibération n°181/2021/CACL du 17/12/2021, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement suivant pour la construction de la déchetterie de Macouria :

	ETUDES		TRAVAUX		TOTAL
<b>CACL</b>	<b>36 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>624 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>660 000 €</b>
<b>ADEME</b>	84 000 €	70%	750 000 €	36%	834 000 €
<b>FEDER</b>			706 000 €	34%	706 000 €
<b>TOTAL</b>	120 000 €		2 080 000 €		2 200 000 €

Par avenants n°1 et 2, le montant du marché de maîtrise d'œuvre (MOE) est révisé et s'élève à 183 086 €. Le plan de financement qui s'établit pour le moment comme suite, devra être révisé, sollicitant une aide ADEME à hauteur de 70% :

	ETUDES		TRAVAUX		TOTAL
<b>CACL</b>	<b>99 086 €</b>	<b>54%</b>	<b>624 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>665 387 €</b>
<b>ADEME</b>	84 000 €	46%	750 000 €	36%	846 569 €
<b>FEDER</b>			706 000 €	34%	706 000 €
<b>TOTAL</b>	183 086 €		2 080 000 €		2 217 956 €

**72 268 € sont nécessaire pour poursuivre la mission de MOE en 2025 et 1 512 727 € pour les phases de travaux qui seront engagées en juillet/août 2025.**

✓ **Déchetterie de Matoury (2024-2025)**

Le plan de financement prévisionnel pour la construction de la déchetterie de Matoury est le suivant :

	ETUDES		TRAVAUX		TOTAL
<b>CACL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>450 000 €</b>	<b>25%</b>	<b>495 000 €</b>
<b>ADEME</b>	105 000 €	70%	750 000 €	42%	855 000 €
<b>FEDER</b>			600 000 €	33%	600 000 €
<b>TOTAL</b>	150 000 €		1 800 000 €		1 950 000 €

Les études préalables pour la sélection d'une parcelle et les missions de MOE ont été lancées en fin d'année 2024.

**48 380 €** sont nécessaire pour poursuivre la mission de MOE en 2025 et **450 000 €** pour les phases de travaux qui seront engagées en octobre/novembre 2025.

✓ **Déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrade (2023-2025)**

Le plan de financement prévisionnel pour la construction de la déchetterie de Matoury est le suivant :

	ETUDES		TRAVAUX		TOTAL
<b>CACL</b>	<b>22 500 €</b>	<b>30%</b>	<b>225 000 €</b>	<b>25%</b>	<b>247 500 €</b>
<b>ADEME</b>	52 500 €	70%	375 000 €	42%	427 500 €
<b>FEDER</b>			300 000 €	33%	300 000 €
<b>TOTAL</b>	75 000 €		900 000 €		975 000 €

Suite à l'étude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie mobile, l'étude de maîtrise d'œuvre pour être réalisée soit pour cette construction en priorité sur la commune de Montsinéry-Tonnegrade soit pour une déchetterie simplifiée sur cette commune (selon les résultats de l'étude).

**45 000 €** sont prévus pour l'année 2025 pour démarrer les missions de MOE.

✓ **Travaux divers : audit, mise en conformité sécurité, réparations diverses,**

Un audit sécurité et les états des lieux des équipements de la plateforme de compostage et de la déchetterie de Rémire-Montjoly ont permis de mettre en évidence des travaux divers à réaliser pour la mise en conformité et la mise en sécurité des lieux.

**Montant de MOE à la plateforme de compostage : 36 420 €.**

**Montant des travaux de mise en conformité de la plateforme de compostage : 500 000 €.**

**Montant de MOE à la déchetterie de Rémire-Montjoly : 30 000 €.**

**Montant des travaux de mise en conformité de la déchetterie de Rémire-Montjoly: 300 000 €.**

✓ **Aménagements divers : équipements réglementaires**

Un certain nombre d'aménagements sont à prévoir afin d'améliorer la sécurité des agents et des usagers sur les installations par l'acquisition d'équipements réglementaires de type rince-œil, armoire de stockage, bornes de stockage...

Montant des investissements : **40 000 €**

✓ **Modernisation du centre de tri**

Prévu par la loi de la transition énergétique de 2015, la mise en application de la nouvelle Extension des Consignes de Tri (ECT) doit être effective sur toutes les installations de tri des collectes sélectives avant le 31 décembre 2025. Cela implique que la ligne de tri adaptée soit opérationnelle dès début 2025 et soit en capacité d'accueillir le nouveau flux nommé flux développement. Cette opération permettra une nette simplification du geste de tri, notamment sur les flux plastique. Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2024, les travaux pourront être réalisés au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2025.

Montant des investissements : **590 000 €**

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

	TRAVAUX	
<b>CACL</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>
<b>ADEME</b>	147 500 €	25%
<b>CITEO</b>	442 500 €	75%
<b>TOTAL</b>	590 000 €	

✓ **Nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)**

Le conseil communautaire à valider au mois d'octobre 2024 une nouvelle recherche de sites pour la création d'une nouvelle ISDND.

**Le budget prévisionnel pour cette opération en 2025 est estimé à 803 650 €,** et comprend une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), les études de recherche et de qualification d'un site.

✓ **Etude pour la réalisation d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL**

Suite à la signature de la DSP en mars 2024 pour la réalisation, conception et construction d'une ISDND en tranche ferme et d'une UVE en tranche optionnelle, les études préalables à la construction de l'UVE ont été engagées sur 22mois.

**Le budget prévisionnel pour les études à finaliser en 2025 et l'AMO permettant le bon suivi technique et financier de cette opération, est estimé à 9 900 000 € (dont 90% de frais d'études réalisées par le délégataire).**



## 4. Tableau récapitulatif

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 21 495 356 €**

		Dépenses	Recettes
<b>PREVENTION</b>		<b>1 233 450 €</b>	<b>369 100 €</b>
<i>Etudes</i>	Etudes PLPDMA	8 500 €	80 000 €
<i>Prestations de service</i>	Programme Pédagogique de sensibilisation à l'environnement (PPSE)	170 375 €	
<i>Prestations de service</i>	Evènements (Repar'acteurs, Brocante, Festival réemploi, collecte fournitures scolaires, MJJO)	120 000 €	219 100 €
<i>Prestations de service</i>	Mise en œuvre PLPDMA	561 575 €	
<i>Prestations de service</i>	Commerce engagé	100 000 €	70 000 €
<i>Prestations de service</i>	Challenge zéro déchets	50 000 €	
<i>Subventions aux ménages</i>	Soutien de la CACL aux ménages : aide à l'achat de composteurs	16 750 €	
<i>Subventions aux ménages</i>	Soutien de la CACL aux ménages : aide à l'achat de couches lavables	6 250 €	
<i>Subventions autres pers. de droit privé</i>	Soutien de la CACL aux associations	200 000 €	

		Dépenses	Recettes
<b>COLLECTE</b>		<b>9 300 000 €</b>	<b>1 539 750 €</b>
<b>ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS</b>		<b>3 140 000 €</b>	<b>0 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Lot1	970 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Lot2	850 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Lot3	1 320 000 €	
<b>ORDURES MENAGERES ET RECY- CLABLES</b>		<b>5 897 001 €</b>	<b>1 539 750 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Lot4	1 180 000 €	39 081 €
<i>Prestations de service</i>	Lot5	1 410 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Lot6	960 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Lot7	1 270 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Lot8 - Bacs à verre et écarts	370 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Bornes à verre	550 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Village Favard	100 000 €	
Etudes	<b>AMO Redevance spéciale</b>	32 000 €	1 539 750,00 €
Etudes	<b>AMO Optimisation des circuits de col- lecte</b>	25 000 €	à solliciter
<b>CONTENEURS</b>		<b>234 500 €</b>	<b>0 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Entretien, contrôle parc, gestion rede- vance spéciale,...	170 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Mise en place de bennes (hors ma- ché)	15 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Destruction kaz Titri	35 000 €	
Etudes	<b>AMO analyse mar- ché fournitures</b>	10 000 €	
Etudes	<b>AMO marché de collecte des bornes d'apport volontaire</b>	4 500 €	
<b>AUTRES</b>		<b>28 500 €</b>	<b>0 €</b>
Etudes	<b>AMO Montage Bri- gade Environne- ment</b>	28 500 €	

		Dépenses	Recettes
<b>TRAITEMENT</b>		<b>10 961 906 €</b>	<b>3 565 449 €</b>
<b>DECHETTERIES</b>		<b>905 601 €</b>	<b>64 048 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Exploitation déchetterie de Ré- mire-M	490 000 €	33 024 €
<i>Prestations de service</i>	Exploitation déchetterie de Cayenne	235 000 €	31 024 €
<i>Prestations de service</i>	Marché de gestion des déchets dangereux	49 600 €	
<i>Prestations de service</i>	Campagne de caractérisation des bennes des déchetteries	30 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Retrait et dépollution des bornes à huile de vidange	1 000 €	
Etudes	AMO exploitation déchetterie Macouria	30 000 €	
Etudes	AMO exploitation déchetterie Matoury	30 000 €	
Etudes	Etude de faisabilité pour la cons- truction d'une déchetterie mo- bile	40 000 €	à solliciter
<b>PLATEFORME DE COMPOS- TAGE</b>		<b>807 000 €</b>	<b>160 000 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Exploitation plateforme de com- postage	762 000 €	160 000 €
Etudes	Audit ECOLABEL plateforme de compostage	20 000 €	
Etudes	Prospective pour la gestion des déchets verts	25 000 €	à solliciter
<b>RECYCLABLES</b>		<b>1 579 605 €</b>	<b>575 000 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Exploitation du centre de tri	1 470 000 €	575 000 €
<i>Prestations de service</i>	Campagne de caractérisation des refus du centre de tri	30 000 €	
<i>Prestations de service</i>	Marché de prestation de service pour le traitement des déchets ferreux	39 605 €	
Etudes	Etude de faisabilité pour la valo- risation recyclables	40 000 €	à solliciter
<b>STOCKAGE</b>		<b>7 122 200 €</b>	<b>2 520 001 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Exploitation ISDND des Marin- gouins	7 000 000 €	2 520 001 €
Etudes	AMO convention d'occupation ISDND des Maringouins	40 000 €	
<i>Location immobilière</i>	Redevance occupation terrain ONF - ISDND B4-3	82 200 €	
<b>FOURRIERE ANIMALE</b>		<b>547 500 €</b>	<b>12 400 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Exploitation de la fourrière ani- male	441 000 €	12 400 €
<i>Prestations de service</i>	Convention cliniques vétérinaires	81 500 €	
Etudes	Etude de faisabilité pour la cons- truction d'une fourrière	25 000 €	à solliciter

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 15 499 345 €**

		Dépenses	Recettes
<b>Prévention</b>		<b>132 900 €</b>	
<i>Autres immobilisations</i>	Achat de matériel pour les mayouris	5 000 €	
<i>Autres immobilisations</i>	Conception de jeux	5 000 €	
<i>Autres immobilisations opération compostage</i>	Compostage partagé : 2e année (2025) 40 sites	76 000 €	119 525 €
<i>Autres immobilisations opération compostage</i>	Compostage collectif dans les écoles	26 000 €	
<i>Autres immobilisations opération compostage</i>	Composteurs individuels à faire gagner	20 900 €	

		Dépenses	Recettes
<b>COLLECTE</b>		<b>1 038 000 €</b>	<b>198 000 €</b>
<b>CONTENEURS</b>		<b>1 038 000 €</b>	<b>198 000 €</b>
<i>Fourniture</i>	Bacs Ordures ménagères et recyclables	720 000 €	
<i>Fourniture</i>	Bornes à verre (MOVEA manifestations)	8 000 €	25 000 €
<i>Fourniture</i>	Bornes à recyclables (habitations collectives et MOVEA manifestations)	173 000 €	173 000 €
<i>Fourniture</i>	Bornes Ordures ménagères (points de regroupement)	67 000 €	
<i>Travaux</i>	Kaz Titri	30 000 €	
<i>Travaux</i>	Dalles	40 000 €	

		Dépenses	Recettes
<b>TRAITEMENT</b>		<b>14 328 445 €</b>	<b>1 598 000 €</b>
<b>DECHETTERIES</b>		<b>2 458 375 €</b>	<b>868 000 €</b>
<i>Etudes</i>	MOE déchetterie de Macouria	72 268 €	70 000 €
<i>Travaux</i>	Travaux déchetterie de Macouria	1 512 727 €	375 000 €
<i>Etudes</i>	MOE déchetterie de Matoury	48 380 €	70 000 €
<i>Travaux</i>	Travaux déchetterie de Matoury	450 000 €	353 000 €
<i>Etudes</i>	MOE déchetterie de Montsinéry-Tonnegrande	45 000 €	
<i>Etudes</i>	MOE mise en conformité déchetterie de Rémire-Montjoly	30 000 €	
<i>Travaux</i>	Travaux mise en conformité déchetterie de Rémire-Montjoly	300 000 €	
<b>PLATEFORME DE COMPOSTAGE</b>		<b>536 420 €</b>	
<i>Etudes</i>	MOE mise en conformité plateforme de compostage	36 420 €	
<i>Travaux</i>	Travaux mise en conformité plateforme de compostage	500 000 €	
<b>RECYCLABLES</b>		<b>590 000 €</b>	<b>590 000 €</b>
<i>Travaux</i>	<i>Modernisation du centre de tri</i>	590 000 €	590 000 €
<b>STOCKAGE / UVE</b>		<b>10 703 650 €</b>	<b>140 000 €</b>
<i>Etudes</i>	Recherche de sites pour une nouvelle ISDND et AMO pour le suivi des études et de la DSP	803 650 €	70 000 €
<i>Etudes</i>	Etudes préalables à la construction de l'UVE et AMO pour le suivi des études et de la DSP	9 900 000 €	70 000 €
<b>AUTRES</b>		<b>40 000 €</b>	<b>0 €</b>
<i>Travaux</i>	Divers aménagement, sécurité	40 000 €	

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 23 480 019 €**

<b>RECETTES</b>		<b>23 480 019 €</b>
<i>GENERALES AU SERVICE</i>		<i>19 593 750 €</i>
<i>Prestations de service</i>	TEOM	18 054 000 €
<i>Prestations de service</i>	Redevance spéciale	1 539 750 €
<b>PREVENTION</b>		<b>369 100 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Programmes d'actions	150 000 €
<i>Prestations de service</i>	Manifestations	219 100 €
<b>TRAITEMENT</b>		<b>3 517 169 €</b>
<i>Prestations de service</i>	Facturation des professionnels	188 000 €
<i>Prestations de service</i>	Eco-organismes	784 168 €
<i>Prestations de service</i>	Stockage	2 545 001 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 302 426 €**

<b>RECETTES</b>		<b>2 302 426 €</b>
<b>PREVENTION</b>		<b>119 525 €</b>
<i>Fourniture</i>	Programmes d'actions	119 525 €
<b>COLLECTE</b>		<b>64 081 €</b>
<i>Fourniture</i>	Communication	39 081 €
<i>Fourniture</i>	Conteneurs	25 000 €
<b>TRAITEMENT</b>		<b>2 118 820 €</b>
<i>Etudes</i>	Etudes préalables	140 000 €
<i>Etudes</i>	Maitrise d'oeuvre	140 000 €
<i>Travaux</i>	Construction infrastructures	1 838 820 €